

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/02/2016

Réception par le Prefet : 08/02/2016

Publication : 12/02/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-1-4-2

Séance du vendredi 5 février 2016

### **NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DE LA DEPENDANCE DANS LES ACCUEILS DE JOUR POUR PERSONNES ÂGÉES DEPENDANTES**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. SCHELLENBERGER.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le règlement financier modifié par le Conseil départemental le 16 avril 2015,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Approuve les nouvelles modalités de financement de la dépendance des services d'accueil de jour « autonomes » et « annexés à un EHPAD » pour personnes âgées, qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2016, telles que précisées dans le rapport joint en annexe,
- ✓ Approuve en conséquence, selon le modèle joint en annexe, l'« avenant type à la convention relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement », applicable aux EHPAD avec accueil de jour dont la convention APA est en cours de validité,

- ✓ Approuve, selon le modèle joint en annexe, la « convention-type relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement », applicable aux EHPAD avec accueil de jour renouvelant leur convention tripartite (valable 5 ans),
- ✓ Approuve, selon le modèle joint en annexe, la « convention-type relative aux services d'accueil de jour « autonomes » pour personnes âgées du Haut-Rhin »,
- ✓ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec les structures concernées, un avenant ou une nouvelle convention établis sur la base des modèles-type précités.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité